

COMMUNE DE MERVILLE  
31330

\*\*\*\*\*

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2011 A 21 H 00

\*\*\*\*\*

L'An Deux Mille Onze

Et le Vingt Neuf Avril à Vingt et Une heures,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Fernand BENTANAX, Maire de Merville.

Secrétaire de Séance : Madame Patricia NAVERI

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs : Fernand BENTANAX, Jean-François HACHE, Chantal AYGAT, Patricia POUTREL, Jean-François LARROUX, Myriam DAVID, Bernard TAGNERES, Guy GENDRE, Marie-Thérèse TRECCANI, Roger MARTY, Julien COLTRO Gilles MARTIN, Yves VERSAPUECH, Thierry VIGNOLLES Patricia NAVERI Marie-Claude LEFEVRE, Cécile LABORDE, Marie-Line FAURIE, René BEGUE, Anne-Marie DURRIS. Jean-Luc FOURQUET, Eric SANTAMANS, Nicole SUDRES, Geneviève PONDICQ, Laure GIRAUD

ayant donné procuration :

- Monsieur Eric SANTAMANS donne procuration à Fernand BENTANAX.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

\*\*\*\*\*

❖ Monsieur le Maire ouvre la séance expose l'ordre du jour suivant et propose la modification de l'ordre du jour concernant 2 points à rajouter dans le domaine de la Fiscalité, à savoir :

- Vote des tarifs publics
- Vote du taux de la fiscalité de la commune

**I - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 Mars 2011.**

**II - FINANCES**

- Budget : - Compte administratif 2010.  
- Compte de gestion 2010.
- Affectation de résultats.
- Budget prévisionnel 2011.

- Demande de subvention pour la mise aux normes de conformité électrique.
- Demande de subvention pour du matériel associatif.
- Etat de créance irrécouvrable de 1999 à 2009 pour admission en non-valeur.
- Compte gestion « à blanc » assainissement collectif et non collectif.
- Reprise des résultats assainissement collectif et non collectif 300.000 €

### **III - TRAVAUX**

- Rénovation de l'éclairage public du terrain de pétanque.
- Présentation du projet de l'aménagement du giratoire « Laffage » et « Route des Platanes/Route d'Aussonne ».

### **IV - URBANISME**

- Acquisition d'un terrain à l'euro symbolique auprès du GFA du Château.
- Création d'une servitude Chemin de Grand Borde.
- Création d'une chambre funéraire dans la ZAC.
- Information sur les travaux liés à la réalisation du centre commercial.

### **V - RESSOURCES HUMAINES**

- Création d'un poste :                   - d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe.  
  - d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe.
- Autorisation de recrutement d'un d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe - travail saisonnier.

### **VI - AFFAIRES GENERALES**

- Demande d'occupation du Domaine Public pour un marchand ambulant.

### **VII - QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

#### **I - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 Mars 2011.**

Cependant une modification est à apporter, à savoir :  
Laure GIRAUD donne procuration à Cécile LABORDE.  
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **II – FINANCES**

- **Budget : - Compte administratif 2010**  
                  - **Compte de gestion 2010**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire et la réunion élargie des finances a eu lieu lors de la séance du 13 avril 2011.

Monsieur Bernard TAGNERES présente le compte administratif et le compte de gestion pour 2010 qui ont été approuvés à la majorité, abstention de M. le Maire.

- **Affectation des résultats**

L'affectation des résultats est votée à l'unanimité.

- **Budget primitif 2011**

Monsieur Bernard TAGNERES présente ensuite le BP 2011.

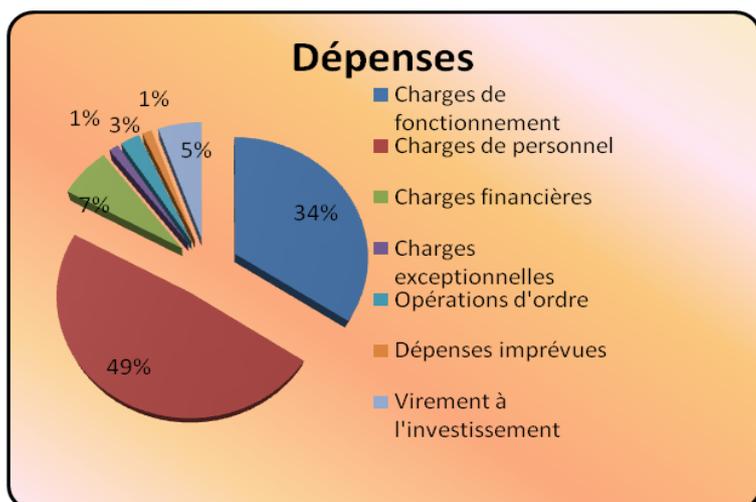
Dépenses, Recettes, Fonctionnement : 3.638.320 €

Dépenses, Recettes, Investissement : 2.506.747 €

### Section FONCTIONNEMENT

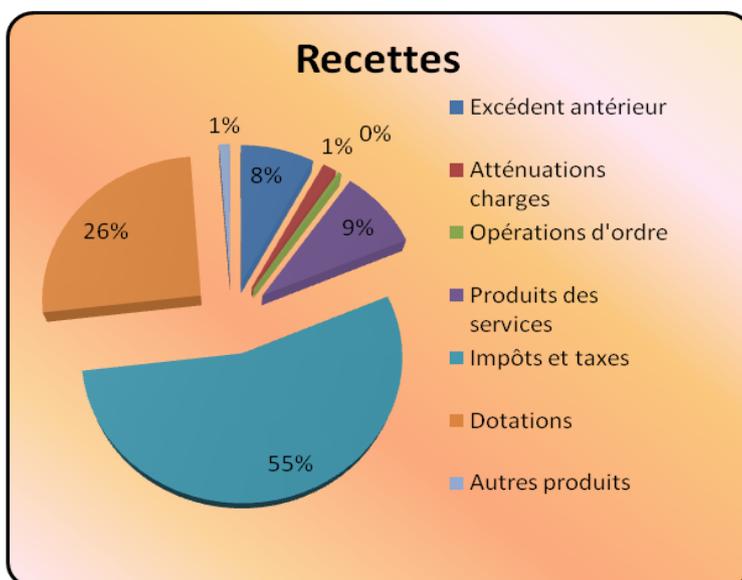
Dépenses	
Charges de fonctionnement	1 246 774
Charges de personnel	1 771 985
Charges financières	241 338
Charges exceptionnelles	44 190
Opérations d'ordre	90 870
Dépenses imprévues	44 008
Virement à l'investissement	199 155
<b>Total</b>	<b>3 638 320</b>

Recettes	
Excédent antérieur	281 491
Atténuations charges	54 510
Opérations d'ordre	15 531
Produits des services	323 493
Impôts et taxes	1 984 775
Dotations	936 103
Autres produits	42 417
<b>Total</b>	<b>3 638 320</b>



Avec 3 638 320€ le budget de fonctionnement de la commune est en augmentation de 2 348€ par rapport à 2010. Le non renouvellement de dépenses exceptionnelles et une étude au plus juste des prévisions des besoins nous a permis d'arriver à cette quasi stabilité. Cette stabilité des dépenses de fonctionnement a permis au Conseil Municipal de voter un budget 2011 sans augmentation des impôts locaux afin de permettre aux Mervillois de mieux faire face aux difficultés engendrées par le contexte de crise actuel.

Ce budget intègre, en dépense, pour la première fois une nouvelle dépense obligatoire, pour les communes de notre catégorie, qui est la couverture des Intérêts Courus Non Echus (ICNE). Cette dépense, qui est juste une inscription budgétaire ne sera pas réalisée et s'élève pour 2011 à 76 150 euros. Elle devra être reconduite chaque année avec une variation de quelques milliers d'euro lié l'évolution des emprunts de la commune en cours de remboursement.



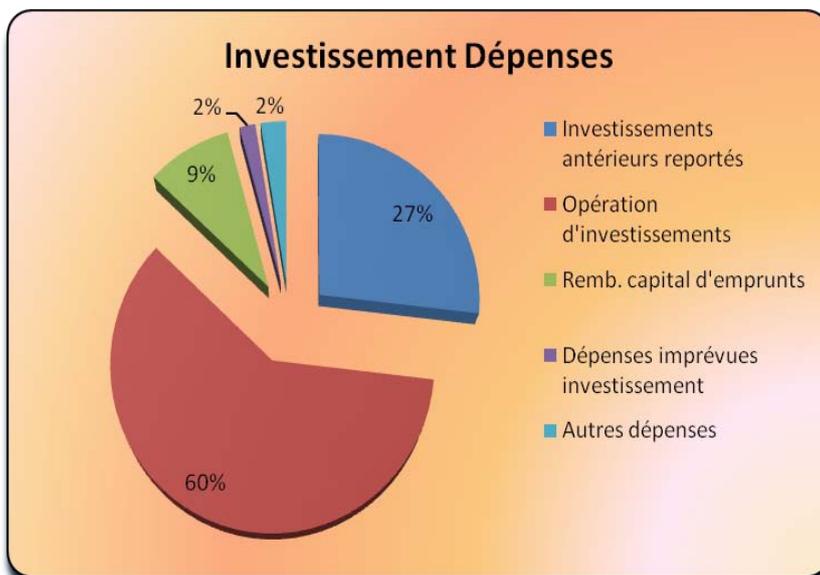
évolution des taux d'imposition

	2008		2009		2010		2011	
Taxe d'habitation	+ 1,5 %	15,08	+2%	15,38	+2%	15,69	+ 0%	15,69
Foncier bâti	+ 6 %	15,85	+ 5%	16,64	+5%	17,47	+ 0%	17,47
Foncier non bâti	+ 3 %	96,5	+ 5%	96,98	+ 2%	98,93	+0%	98,93

## Section INVESTISSEMENT

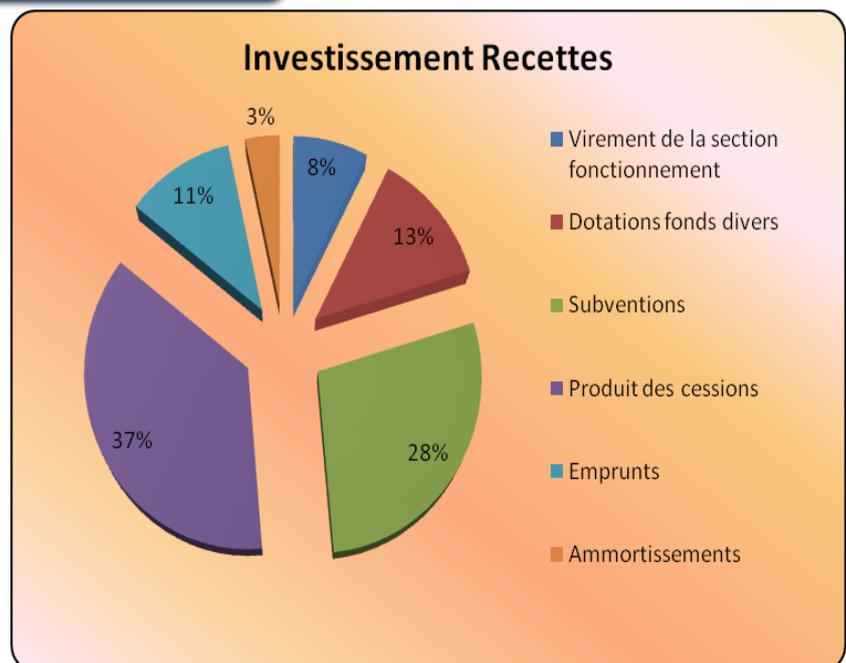
Dépenses	
Investissements antérieurs reportés	671 804
Dépenses imprévues	41 517
Remboursement d'emprunts	220 877
Opération d'investissements	1 506 767
Autres dépenses	65 782
<b>Total</b>	<b>2 506 747</b>

Recettes	
Virement du fonctionnement	199 155
Dotations fonds divers	332 828
Subventions	729 046
Produit des cessions	957 000
Emprunts	287 850
Amortissements	90 868
<b>Total</b>	<b>2 506 747</b>



Au delà des dépenses d'entretien des bâtiments communaux et de renouvellement de matériel, le budget investissement de cette année inclut les opérations foncières nécessaires au projet d'aménagement de la plaine de Lartigue. Ce projet majeur pour notre commune, présenté aux Mervillois lors d'une réunion publique en 2008, permettra aux élus de mettre en place des infrastructures capables de répondre aux nouveaux besoins d'équipements scolaires et sportifs engendré par le développement de notre commune.

Sont également prévues comme nouvelles dépenses : un nouvel abri bus sur la route de la côte rouge, un espace multisports pour les jeunes, des aménagements piétonniers et des travaux d'urbanisation rue des Pyrénées pour sécuriser les accès au futur centre commercial. La vente du terrain pour le centre commercial, les subventions du Conseil Général et un autofinancement de 199 155€ permettent de limiter notre recours à l'emprunt. Avec un emprunt de 287 500€, l'endettement de la commune restera quasiment stable.



Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité.

▪ **Vote des taxes de la fiscalité locale**

Le taux d'imposition des taxes directes locales reste inchangé pour l'année 2011.

Il sera identique au taux fixé en 2010, à savoir :

- taxe d'habitation	15.69 %
- taxe foncière (bâti)	17.47 %
- taxe foncière (non bâti)	98.93 %

Monsieur le maire propose de conserver une fiscalité stable, en appui d' une augmentation de la base d'imposition fixé par le centre des impôts à 2 % .

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Yves VERSAPUECH propose d'intégrer l'achat de la bétonnière dans les dépenses de l'année.

Monsieur Gilles MARTIN souhaite savoir, concernant les acquisitions de terrains, comment l'emprunt génère des prévisions dans le budget. Est-ce que cela réagit sur l'endettement de la commune ?

Monsieur le Maire informe que la vente à la société SPIRIT du terrain rue des Pyrénées, à généré un montant de 614 000€

▪ **Subventions versées aux Associations, présenté par M.Bernard TAGNERES**

-Comité des Fêtes	15.326.00 €
-Pêche et Pisciculture	300.00 €
-Chorale « Enfants de Merville »	500.00 €
-pétanque Mervilloise	700.00 €
-ACCA Chasse	800.00 €
-Club « arc en ciel »	620.00 €
-Anciens Combattants	550.00 €
-Foyer Rural	6.468.00 €
-Football Club mervillois	5.650.00 €
-A F M	38.00 €
-Ecole de Musique	10.647.00 €
-Judo Club Mervillois	1.200.00 €
-Basket Mervillois	2.863.00 €
-NAFSEP	38.00 €
-Réveil Mervillois	2. 000.00 €
-Ecole Elémentaire	4.156.00 €
-Ecole Maternelle	2.576.00 €
-Classe de mer	6.134.00 €
-Collège de Grenade	183.00 €
-« Contre le Cancer »	107.00 €
-Parents Elèves	4.285.00 €
-Tennis	2.300.00 €
- admr	400.00 €
-Prévention routière	76.00 €
-P.E.P	76.00 €
-Top Forme	750.00 €
-aéromodélisme model	400.00 €

-FNATH	38.00 €
-Médecin du monde	38.00 €
-Téléthon	75.00 €
-Insuffisants rénaux	38.00 €
-Comité de Jumelage	4.981.00 €
-hand Ball	883.00 €
-Club de « Randonnée »	640.00 €
-ACVA	250.00 €
-Moto club « MCAM »	600.00 €
-Commerçants	400.00 €
-« Autan et Harmattan »	900.00 €
-« banda »	2.048.00 €
-« org Anim »	300.00 €
-Collège Aussonne	300.00 €
- « Amalgan »	300.00 €
-ADAPEI	38.00 €
-« Un siècle à Merville »	400.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer et de verser une subvention aux Associations, comme indiquée ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget primitif 2011 de la Commune de Merville.

▪ **Reprise de l'association « ACTIF » par « PROPVERT »**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer et de verser une subvention d'un montant de 1.000,00 € à l'association « Prop vert » pour reprendre l'activité de l'association « Actif ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité moins 6 abstentions.

- Décide d'attribuer et de verser une subvention à l'association « PROP VERT », d'un montant de 1.000.00 €
- Dit que le crédit nécessaire à la dépense est inscrit au Budget primitif 2011 de la Commune de Merville.

▪ **Vote des Tarifs Publics**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire de fixer les tarifs des services publics et des droits de place de la commune, soit :

1. **Location des salles.**

*Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.*

•	<u>Salle des Fêtes :</u>		
	<i>Réservée aux Mervillois</i>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
	- Location		
	. du 15/04 au 14/10	90 €	90 €
	. du 15/10 au 14/04	95 €	95 €
	- Jeunes et enfants le mercredi de 14h à 17h	Gratuit	Gratuit
	- Mineurs :		
	. 1 <sup>ère</sup> location dans l'année	Gratuit	Gratuit
	. à partir de la 2 <sup>ème</sup> location		
	* du 15/04 au 14/10	45 €	45 €
	* du 15/10 au 14/04	50 €	50 €
	- Caution dans tous les cas	200 €	200 €

• Salle Polyvalente :

<i>. pour les Mervillois</i>		
location		
. du 15/04 au 14/10	300 €	300 €
. du 15/10 au 14/04	330 €	330 €
caution	500 €	500 €
arrhes	100 €	100 €
<i>. pour les non Mervillois</i>		
location		
. du 15/04 au 14/10	800 €	800 €
. du 15/10 au 14/04	830 €	830 €
caution	500 €	500 €
arrhes	100 €	100 €

## 2. Location du matériel.

*Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.*

*Cette location s'entend en fonction de la disponibilité du matériel et pour une période de 72h maximum. Elle est réservée aux Mervillois.*

*Elle est gratuite pour les associations mervilloises qui organisent des manifestations sur la commune.*

Par lot, pour 10 personnes (tables, chaises ou bancs) = 5 €

Dans tous les cas, une caution de 150 € sera demandée.

## 3. Cimetières de Merville.

*Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.*

	<u>2010</u>	<u>2011</u>
<i>* Concessions : durée 50 ans</i>		
. caveau et tombale 6 m <sup>2</sup>	420 €	420 €
. tombe adulte et enfant	325 €	325 €
<i>* Colombarium : durée 50 ans</i>	330 €	330 €
<i>* Dépositaire :</i>		
. de 0 à 1 mois	gratuit	gratuit
. de 2 à 6 mois	20 €/mois	20 €/mois
. de 7 à 9 mois	35 €/mois	35 €/mois
. de 10 à 12 mois	50 €/mois	50 €/mois

## 4. Droits de place.

*Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.*

* le ml/jour	0,50 €	0,50 €
* le ml/mois	1,50 €	1,50 €
* le ml/trimestre	4,00 €	4,00 €

## 3. Photocopies documents administratifs.

*Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011*

* photocopie recto A4 noir	0,25 €	0,25 €
* photocopie recto-verso A4 noir	0,35 €	0,35 €
* photocopie recto A4 couleur	0,55 €	0,55 €
* photocopie recto-verso A4 couleur	0,65 €	0,65 €
* photocopie recto A3 couleur		
et documents cadastraux	0,80 €	0,80 €
* photocopie recto-verso A3 couleur	0,90 €	0,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les tarifs des services publics et des droits de place ci-dessus énoncés.

▪ **Demande de subventions, régularisation**

Mise à la norme électrique :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la remise aux normes électriques des bâtiments communaux effectuée en 2010 a représenté un coût global de 5.547,20 €HT.

Il convient de demander une subvention au Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la remise aux normes électriques des bâtiments communaux pour un coût global de 5.547,20 € HT.
- Sollicite une subvention du Conseil Général.

Matériel associatif 2010 :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'acquisition de matériel associatif en 2010 a représenté un coût global de 10.463,01 €HT.

Il convient de demander une subvention au Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de matériel associatif en 2010 pour un coût global de 10.463,01 €HT.
- Sollicite une subvention du Conseil Général.

▪ **Taxes et produits irrécouvrables pour admission en non valeur**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à la demande du Comptable du Trésor de Grenade qui n'a pu procéder à son recouvrement, il convient de procéder à l'admission en non-valeur de la somme de 620.33 € correspondant à des titres émis en 1999, 2004, 2005 et 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Admet en non valeur les titres de recettes dont le montant s'élève à 620.33 €

▪ **Compte de gestion « à blanc » Assainissement Collectif et Non Collectif**

Dans la mesure où ces services ont conservé leur existence au 01 janvier 2010, afin de permettre les opérations de fusion comptable avec le budget principal, un compte de gestion « à blanc » a été édité, qui fait cependant apparaître les résultats à la clôture 2009 et leur apurement en 2010. Ce sont ces opérations de fusion qui doivent être validées par la signature de l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce transfert.

▪ **Reprise des résultats Assainissement Collectif et Non Collectif**

1) Monsieur le maire explique que la collectivité peut prendre une délibération pour un engagement pluriannuel.

L'autorisation d'engagement correspond à l'enveloppe globale de la dépense, le crédit de paiement à ce que la collectivité va réellement « décaisser » au cours de l'année.

Ainsi, constitue un engagement à caractère pluriannuel une dépense de fonctionnement importante, prévisible ou non, à laquelle la collectivité devra faire face.

Chaque autorisation d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

*Ainsi, la charge de 99.000 € résultant de l'excédent d'exploitation de l'assainissement collectif et non collectif de l'exercice 2009 nécessitera la mise en place d'une autorisation d'engagement sur 2011 - 2012- 2013 et 2014 et des crédits de paiement correspondants :*

Pour **2011**, à hauteur de 24.750 €

Pour **2012**, à hauteur de 24.750 €

Pour **2013**, à hauteur de 24.750 €

Pour **2014**, à hauteur de 24.750 €

Les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2011 pour le montant de **24.750 €**(dépense au 678).

L'autorisation d'engagement est d'un montant global de **99.000 €TTC**.

Elle demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année.

*Où cet exposé, et après en avoir délibéré,*

***Les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité :***

➤ d'inscrire au budget 2011, les crédits d'un montant de **24.750 €**

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette autorisation d'engagement.

2)Monsieur le Maire explique que la collectivité peut prendre une délibération pour un engagement pluriannuel.

L'autorisation de programme correspond à l'enveloppe globale du projet, le crédit de paiement à ce que la collectivité va réellement « décaisser » au cours de l'année.

Ainsi, constitue un programme à caractère pluriannuel une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

*Ainsi, les travaux de 201.000 € portés par le transfert du résultat du budget 2009 de l'assainissement non collectif et collectif nécessiteront la mise en place d'une autorisation de programme sur 2011 - 2012-2013 et 2014 et des crédits de paiement correspondants :*

*Pour 2011, à hauteur de 50.250 €*

*Pour 2012, à hauteur de 50.250 €*

*Pour 2013, à hauteur de 50.250 €*

*Pour 2014, à hauteur de 50.250 €*

Les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2011 pour le montant de 50.250 € (Dépenses au 1068)

L'autorisation de programme à hauteur du global est de **201.000 €TTC**.

Elle demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année.

*Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré,*

***les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :***

- D'inscrire au budget 2011, les crédits d'un montant de 50.250 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette autorisation de programme.

### **III/ TRAVAUX**

#### **▪ Rénovation de l'éclairage public du terrain de pétanque**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux suivants:

- Dépose des 6 projecteurs vétustes existants et du câblage correspondant.
- Fourniture et pose d'une armoire de commande d'éclairage public équipée d'une horloge astronomique dans le local associatif.
- Fourniture et pose de 4 projecteurs IM (lumière blanche) à fixer sur façade (3 projecteurs 400 Watts à fixer sur l'Eglise et 1 projecteur 250 Watts à fixer sur le pavillon).
- Création d'un réseau d'éclairage public sur façade en câble 2x16<sup>2</sup> alu sur une longueur de 100 mètres.

Le coût total de ce projet est estimé à 7 891€

Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 3 551€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 3 551€.

- **Présentation du projet du giratoire de « Laffage » et « rte des Platanes/rte d'Aussonne »**

Madame Patricia NAVERI informe l'Assemblée que faisant suite à la réunion de la Commission Embellissement, et, avec l'aide des agents techniques des espaces verts, il a été convenu :

Pour le giratoire de « rte des Platanes/rte d'Aussonne, d'inscrire « MERVILLE » en lettres, posées sur une jardinière/muret.

Pour le giratoire de « Laffage », de planter des pieds de vignes, avec un petit muret ovale fleuri.

#### **IV/ URBANISME**

- **Acquisition d'un terrain à l'Euro symbolique auprès du GFA**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que d'une part :

- Il convient d'approuver l'acquisition à l'Euro symbolique les parcelles appartenant au GFA du Plateau, au lieu dit « La Grabatte » référencées Section E 2241 pour une superficie de 48a02ca, et, Section E 2244 pour une superficie de 16a91ca, soit au cumul 64a93ca.

Cette acquisition est nécessaire afin d'aménager un cheminement piétonnier le long du ruisseau de Lartigue ainsi qu'un bassin de rétention des eaux pluviales en lien avec l'étude prévue à ce propos.

Et d'autre part,

- Il convient d'approuver également l'acquisition à l'Euro symbolique les parcelles appartenant au GFA du Plateau, rue des Platanes référencées Section E 0162 pour une superficie de 21a10ca, et, Section E 0163 pour une superficie de 31a20ca, soit au total 52a30ca.

Cette acquisition est nécessaire afin de procéder à l'aménagement d'une aire de stationnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition par la commune au GFA du Plateau les parcelles E 2241, E 2244, E 0162 et E 0163 à l'Euro symbolique.

- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires à ces transactions. Les frais enduits par ces opérations seront à la charge de la commune.

- **Création d'une servitude chemin Grand Borde**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le cadre général de la décision et en expose les motifs :

M. Rochis, demeurant au 1652 chemin de Cazevieille à Merville demande la constitution d'une servitude de passage afin d'avoir un accès direct chemin de Grand Borde, ceci en vue de détacher et de vendre une partie de son bien.

Pour permettre au futur acquéreur d'accéder aux parcelles qui deviendront leur propriété (cadastrée F1004p, F1008 et F1006), il est nécessaire de constituer une servitude de passage sur une partie de la parcelle F 825, F822 et F827 propriété de la commune.

En contre partie et en raison du projet de création d'une piste cyclable le long du chemin de grand borde, la visibilité en limite de la parcelle F 1006 devra être préservée.

Par ailleurs, en prévision de la division du bâtiment pour la réalisation d'un logement supplémentaire, et ceci conformément à la réglementation en matière de branchement au réseau d'eaux usées, Monsieur Rochis réalise un branchement supplémentaire chemin de Cazevieille pour la partie du bâtiment qu'il vend avec constitution d'une servitude de passage sur la parcelle F1004p qui restera sa propriété. Le branchement de l'habitation des

futurs acquéreurs se faisant par le chemin de Cazevieille, aucune demande de raccordement au réseau d'eaux usées sur le chemin de grand borde ne sera possible.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de constitution de servitude :

Objet de la servitude : désenclaver la propriété des futurs acquéreurs de Monsieur Rochis.

Emprise de la servitude : il s'agit pour la commune de consentir une servitude de passage sur la partie de la parcelle F 825 limitrophe de la parcelle F 1006, ainsi que sur les parcelles F822 et F827 ceci conformément au plan annexé.

Caractéristiques et conditions : servitude de passage à charge de prendre les précautions utiles pour empêcher toute dégradation et de préserver la visibilité en limite de la parcelle F1006 en raison de la création d'une future piste cyclable. Les frais d'institution de la servitude seront pris en charge par M. Rochis.

Ceci exposé, Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver la constitution d'une servitude telle que présentée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et adopté à l'unanimité

- Approuve la constitution d'une servitude de passage sur une partie de la parcelle cadastrée F 825, sur les parcelles F 827 et F822 propriété de la commune au profit de la parcelle F1004p, propriété du futur acquéreur, aux conditions exposées.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes correspondant ainsi que tous les documents résultant des présentes décisions.

#### ▪ **Création d'une Chambre Funéraire dans la ZAC**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que sur proposition de Monsieur Le Préfet, une demande à été effectuée par la SCI du Château d'Eau, pour Les Pompes Funèbres Marbrerie MARTY Patrice en vue de créer une Chambre Funéraire, rue de Savoie, ZAC de la Patte d'Oie, section F1071 (en partie).

Il est nécessaire d'après l'article R 2223-74 de connaître l'avis du Conseil Municipal.

Il n'existe pas actuellement de chambre funéraire dans le secteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet et émet un avis favorable sur la création de la chambre funéraire rue de Savoie, ZAC de la Patte d'Oie.

#### ▪ **Travaux liés à la réalisation du centre commercial**

Monsieur le Maire informe que les travaux doivent démarrer le 09 mai 2011.

Les panneaux de baskets ont été enlevés par des agents des Services Techniques.

### **V/ RESSOURCES HUMAINES**

#### ▪ **Création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.**

1) Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison d'une augmentation de la population, il est nécessaire de renforcer le secrétariat.

Il convient de procéder à la création d'un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 heures) à partir du 01 juillet 2011.

Ce poste aura pour mission d'assurer toutes tâches administratives.

- M. le Maire sollicite l'accord de l'Assemblée sur cette création.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à partir du 01 juillet 2011.

2) Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans la cadre du renforcement des services Techniques, il convient de procéder à la création d'un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 heures) à partir du 01 juillet 2011.

M. le Maire sollicite l'accord de l'Assemblée sur cette création.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à partir du 01 juillet 2011.

- **Autorisation de recrutement d'agents non titulaires saisonniers.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suivant la loi n°82-213 du 02 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique et Territoriale et notamment l'article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa,  
Vu le décret n°88-145 du 15 Février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale

Il convient d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires saisonniers pour les besoins des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires saisonniers.

## **VI/ AFFAIRES GENERALES**

- **Occupation du domaine public pour un marchand ambulant.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une demande à été formulée par Madame BERNES Viviane, gérante de la SARL VIROMA, domiciliée chemin de Ray en Guinot, 31480 LE GRES, pour être autorisée à exercer la vente ambulante de pâtisseries et plats à emporter, le mardi de 17h à 21heures.

Cette vente s'effectuera sur le domaine public à l'angle de la rue du Pic du Midi et rue du Puymaurens à partir du mois de mai 2011.

Le montant de la redevance sera établi conformément à la délibération fixant les tarifs des droits de place en date du 12 mars 2004.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la vente ambulante de pâtisseries et plats à emporter formulée par Madame BERNES Viviane sur le domaine public situé à l'angle de la rue du Pic du Midi et rue du Puymaurens.

## **VII/ QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire remercie les présents et lève la séance à 23h30.

Monsieur le Maire rappelle la cérémonie du 08 mai et qu'un dépôt de gerbe aura lieu à l'issue du rassemblement qui est fixé à 9h30.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le déroulement et l'organisation de la rencontre Merville-Bergantino à l'occasion des 10 ans de jumelage entre les 2 communes.

Monsieur Bernard TAGNERES fait un compte rendu en tant qu' élu de la Communauté de Communes Save et Garonne, sur le Budget qui à été réalisé sans la concertation de la commission finances.